
ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

LE COMITE DE DIRECTION

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

BUDGET 2026

Préavis No 02/2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En application des dispositions :

- ✓ de l'article 125c de la Loi sur les communes du 28 février 1956,
- ✓ du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- ✓ de l'article 14 chiffre 5 et de l'article 23 chiffre 16 des Statuts de l'ASPIHL.

Nous soumettons à votre approbation le projet de budget de l'ASPIHL pour l'exercice 2026, établi conformément au plan comptable réglementaire et adopté par le CODIR lors de sa séance du 15.08.2025.

2. Observations préliminaires

1010.3011.00 – Administration générale - CODIR – Traitements secrétariat à

1010.3111.00 – Administration générale - CODIR - Achats mobilier/machines de bureau

Ces montants qui sont les frais de secrétariat du CODIR se trouvaient auparavant dans « Administration ». Pour correspondre au nouveau plan comptable MCH2, nous les avons déplacés dans « CODIR ».

1100.3011.00 – Administration générale – Administration - Traitements à

1100.3185.00 – Administration générale – Administration - Frais de téléphones

Nous avons déplacé tous les montants concernant l'administration qui étaient auparavant dans « Prestations parascolaires » pour correspondre au nouveau plan comptable MCH2. L'augmentation est expliquée par les postes du responsable technique, un concierge pour le nouveau bâtiment à la Tour Rouge et une nouvelle secrétaire.

1100.3090.00 – Administration générale – Administration - Autres charges (autorités, personnel, formation)

Ce montant a été revu à la hausse en raison de l'augmentation de l'effectif du personnel et de l'ajout d'un montant destiné à la formation professionnelle.

1100.3151.00 – Administration générale – Administration – Entretien mobilier/ machines de bureau/programmes

Un montant de CHF 50'000.00 est ajouté pour un nouveau programme comptable pour le passage à MCH2. En effet, notre programme actuel n'est pas compatible. Une fois implémenté, le programme coulera entre 20'000.- et 25'000.-/année.

3540 Bâtiments – Roche – Roche-modules

Les pavillons de Roche seront loués jusqu'au mois de juin 2026.

3550 Bâtiments – Villeneuve pavillons

Les pavillons provisoires posés en 2024 sont comptabilisés dans les différents comptes 3550 pour la période de janvier à juin 2026.

3550.3189.00 Bâtiments – Villeneuve – Travaux exécutés par des tiers

Le montant de CHF 10'000.00, facturé par la commune de Villeneuve pour les travaux effectués lors de la création du bureau actuel du secrétariat de l'ASPIHL a été entièrement remboursé et a été déduit de ce compte.

3550.3223.00 Bâtiments – Villeneuve pavillons – Intérêts

Les intérêts du préavis 01/21 « Erne » ainsi que les intérêts d'un montant de CHF 286'000.00 selon le préavis 01/24 des pavillons provisoires sont comptabilisés sur ce compte, au taux négocié à ce jour, à savoir 0.85%.

3550.3312.00 Bâtiments – Villeneuve pavillons – Amortissement bâtiment

L'amortissement du bâtiment « Erne », ainsi que celui des pavillons provisoires, conformément au préavis 01/24 pour un montant de CHF 114'800.00, se trouvent sur ce compte.

3562.3313.00 Bâtiments – Tour Rouge – Crédit de construction Ecublens 07/24 – Amortissement mobilier

Selon le préavis 07/24, l'amortissement du montant de CHF 7'270'000.00 et le montant de CHF 292'682.00, du préavis 01/24 sont comptabilisés sur ce compte.

5001.3011.00 Formation & Jeunesse – Prestations parascolaires – Traitements à

5001.3182.00 Formation & Jeunesse – Prestations parascolaires – Frais de téléphones

En vue du changement de plan comptable, tous les montants de ces comptes ont été déplacés sous « Administration ».

5002.3011.00 – Formation & Jeunesse – Devoirs surveillés

L'établissement scolaire nous a fait part du souhait de mettre sur pied des devoirs surveillés pour les classes de 9^e à 11^e à partir de la rentrée scolaire 2026.

5008.3662.00 – Formation & Jeunesse – Courses d'école

Lors des dernières années, ce budget n'a été utilisé que partiellement. Nous avons donc décidé de le revoir à la baisse, en accord avec la Direction des écoles.

5009.3011.00 – Formation & Jeunesse – Réfectoire surveillé – Traitements

L'augmentation est expliquée en raison de la volonté du CODIR d'annualiser les salaires des surveillantes de cantine et une correction de salaire sur les années précédentes aura lieu afin de payer les jours fériés notamment.

5100.3151.01 – Formation & Jeunesse – Direction – Maintenances et licences WIFI

Environ CHF 65'000.- sont prévus pour le remplacement de toutes les bornes WIFI des bâtiments scolaires. Les bornes ont une durée de vie d'environ 8 ans et ont pour la majorité été posées en 2018.

5001.4151.01 - Formation & Jeunesse – Direction – Subvention cantonales

Une subvention cantonale d'environ CHF 37'500.00 nous sera versée pour le remplacement des bornes. Ce montant a été calculé par le prestataire.

5200.3112.00 Formation & Jeunesse – Enseignement - Achat de mobilier scolaire

Les serrures « à clés » des casiers du Collège de la Tour-Rouge seront remplacées par des serrures « à cadenas », ce qui explique l'augmentation de ce compte.

5200.3116.00 - Formation & Jeunesse – Enseignement - Achat de mat. équipement

Un tableau interactif supplémentaire a été demandé par la Direction de l'établissement pour le nouveau Collège de la Tour Rouge car une classe d'ACM a finalement été transformée en salle de classe.

5600.3011.00 – Formation & Jeunesse – Service médical et encadrement

Un montant de CHF 20'000.00 a été mis au budget pour l'engagement de surveillants dans les bus transportant nos élèves.

3. Conclusion

Le CODIR se tient à disposition de la COGEST pour répondre aux différentes questions de détail.

Le CODIR demande au Conseil intercommunal d'approuver le budget 2026 de l'ASPIHL tel que présenté.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis N° 2/2025 relatif au budget 2026 ;

OUI le(s) rapport(s) de la (des) Commission(s) chargée(s) d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'approuver le budget pour l'année 2026 présentant les résultats suivants :

Un total de revenus de	CHF	6'441'429.00
Un total de charges de	CHF	6'441'429.00

Au nom du Comité de Direction de l'ASPIHL :

Le Vice-Président



Marcel Rechsteiner



La Secrétaire



Diamanta Maliqi

Délégué du Comité de direction : le Comité de direction

Annexes : - Budget 2026

- Tableau de la répartition à 2 composantes
- Tableau de l'établissement scolaire « clé de répartition élèves/habitants » au 03.09.24
- Tableau de la valeur des bâtiments scolaires 2026

Villeneuve, le 22 août 2025.